CONSEIL D'ADMINISTRATION – SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2025
PROCÈS-VERBAL

Présents : M. Marc CHAVANNE, Mme Anne GARZENA, M. Christian IMBERT, M. Serge BONNIER, Mme Maria GACON, Mme Simone FALCON, Mme Patricia FAURE, Mme Karine FLEURY-ALCARAZ, M. Daniel DALCOL

Absents ayant donné pouvoir :

Absents : Mme Céline DECOT, Mme Monique MOUNIER

Secrétaire de la séance : Maria GACON

La séance est ouverte à 17h07 sous la présidence de Mme Anne Garzena, Vice-Présidente.

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Maria GACON est désignée secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2025

M. BONNIER demande de préciser au procès-verbal du 4 septembre que c'est l'ensemble du conseil d'administration qui souhaite que l'épicerie soit gérée par un responsable salarié.

Mme La Vice-Présidente soumet à l'approbation du Conseil d'administration le procès verbal de la séance du 4 septembre 2025.

Le procès-verbal de la séance du 4 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité avec cette modification.

M. Marc Chavanne est arrivé à 17h14.

3. FINANCES – ADOPTION DES TARIFS APPLICABLES AUX SORTIES ET ACTIVITÉS SENIORS, FAMILIALES ET INTERGÉNÉRATIONNELLES POUR L'ANNÉE 2026

Mme la Vice Présidente présente les activités qui seront organisées en 2026 et propose au Conseil d'administration l'adoption d'une grille tarifaire applicable aux sorties et activités seniors, familiales et intergénérationnelles proposées à partir de janvier 2026.

Les bénéficiaires de l'épicerie sociale disposeront d'une place gratuite pour un adulte lors de chaque sortie.

Période	Sorties / Ateliers	Adultes	Enfants – 12 ans
Janvier	Repas seniors 14 janvier 2026 au Pôle Festif de La Talaudière	10,00 €	-

Janvier	Ateliers sophrologie – 6 séances	10,00 €	-
Mars	Spectacle Gaga	5,00€	-
Printemps	Sortie Seniors Chartreuse	40,00 €	0,00
Juillet	Sortie familiale à Aix Les Bains ou les Grandes Médiévales d'Andilly	20,00 €	10,00 €

Questions/Remarques :

Mme MOUNIER demande le coût de l'intervenante sophrologie.

Mme La Vice-Présidente précise que les ateliers sophrologie sont pour 10 personnes et pour 6 séances. L'intervention coûte 370€.

M. IMBERT demande où aura lieu le spectacle Gaga.

Mme La Vice-Présidente indique que le spectacle se déroulera à la Trame.

Mme La Vice-Présidente explique que la sortie famille de l'été se déroulera en août et non en juillet. Elle demande également aux membres du conseil d'administration la sortie la plus adaptée entre Aix Les Bains et Les Grandes Médiévales.

Mme ALCARAZ indique que tout dépend du public cible. La sortie à Aix Les Bains concerne tout public et Les Grandes Médiévales ciblent un public plus familiale.

Mme MOUNIER souligne que la sortie à Aix Les Bains serait plus accessible (tarif).

Le conseil d'administration opte pour la sortie familiale à Aix Les Bains au mois d'août.

Après délibération, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'organisation des évènements et la grille tarifaire .

4. FINANCES – DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE

M. le Président énonce aux membres du Conseil d'administration, la situation de la famille .

La famille cumule plusieurs dettes, notamment un retard important de paiement auprès de leur assureur automobile.

Afin d'éviter la résiliation du contrat et permettre à Monsieur de poursuivre sa recherche d'emploi, il est proposé au Conseil d'administration de se prononcer sur l'attribution d'une aide de 194,97 € permettant à la famille de régulariser leur situation auprès de leur assureur.

L'aide sera versée à M. sous condition de présentation ultérieure d'un justificatif de paiement à l'assureur.

Après délibération, le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'aide exceptionnelle.

5. ÉPICERIE SOCIALE – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'administration la délibération du 10 septembre 2013 instituant les conditions d'accès de l'épicerie sociale. Certains critères d'accès avaient déjà été modifiés par délibérations du 24 avril 2017, 2 février 2023 et 14 février 2024.

Comme énoncé lors de la précédente séance du 4 septembre dernier, il convient de modifier le règlement intérieur de l'épicerie sociale de la manière suivante :

*« **Article 1 : Conditions d'accès et d'admission***

1. Procédure d'admission :

- *Le dossier est constitué lors d'un rendez-vous avec un agent municipal du service vie sociale, au cours duquel un diagnostic global de la situation du bénéficiaire est réalisé.*
- *Pour les familles composées d'enfants majeurs, un certificat de scolarité ou une attestation de recherche d'emploi est demandé.*
- *Pour les enfants majeurs de plus de 20 ans travaillant (apprentissage, intérim, etc.), leurs ressources seront prises en compte dans celles du foyer à hauteur de 50%. »*

Les autres dispositions restent inchangées.

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver les modifications précitées et d'autoriser M. le Président à signer le nouveau règlement intérieur .

Le Conseil d'administration approuve les modifications du règlement intérieur de l'épicerie à l'unanimité.

6. QUESTIONS DIVERSES/POINT D'INFORMATION

- L'épicerie sera fermée le 25 décembre 2025 et 1er janvier 2026.
- Date du prochain Conseil d'administration : 20 janvier 2026 à 17h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h40.

Le Président	Secrétaire de séance
Marc CHAVANNE	Maria GACON